



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir du centre de traitement des brûlés de l'hôpital militaire Percy (Clamart)

Question écrite n° 8799

Texte de la question

M. Jacques Marilossian alerte Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des armées, sur la fermeture à venir du centre de traitement des brûlés (CTB) de l'hôpital d'instruction des armées (HIA) Percy à Clamart. Mme la secrétaire d'État a inauguré un nouveau centre le 6 décembre 2017 après plus de cinq années de travaux et d'agrandissements pour passer à une capacité de 18 lits. Or, le 13 février 2018, sur recommandation du cabinet Ernst et Young, le service de santé des armées (SSA) a décidé de réorienter les effectifs et de réduire les capacités du CTB à seulement 12 lits, soit moins que les capacités temporaires durant la reconstruction du centre (13 lits), ceci alors même que près de 50 % des demandes annuelles d'hospitalisation de brûlés sont refusées. Un risque de déqualification des effectifs émerge clairement, alors que l'expérience est fondamentale dans des domaines médicaux à si haute expertise. De plus, si le CTB n'est pas officiellement supprimé, il fusionne avec l'unité de réanimation de l'hôpital. Cela menace à terme la prise en charge des brûlés graves comme l'exemple de l'HIA Sainte-Anne à Toulon l'illustre : la fusion de ces deux unités ayant mené à une réduction de la prise en charge des brûlés graves chaque année jusqu'à 2017 où aucun n'a pu y être soigné. Tous les spécialistes internationaux insistent sur la nécessité de l'existence d'un « centre » (c'est-à-dire une équipe médicale et paramédicale) uniquement dédié au traitement des brûlés les plus graves (plus de 30 % de la surface corporelle). Il est indispensable que le CTB Percy reste à la pointe de la recherche mondiale sur les brûlures massives (plus de 70 % de la surface corporelle) ainsi que dans le traitement des brûlés traumatisés pour lequel il est la référence nationale. Une unité de crise du CTB de 4 lits a notamment pu faire face aux attentats du 13 novembre 2015, et risque désormais d'être supprimée alors que seul le CTB Saint-Louis, disposant de 15 lits, traite les brûlés adultes en Île-de-France. Il lui demande comment le Gouvernement compte garantir le maintien d'un service de qualité et d'excellence qu'offre actuellement le CTB Percy à Clamart aussi bien aux grands brûlés militaires et civils.

Texte de la réponse

Le centre de traitement des brûlés (CTB) de l'hôpital d'instruction des armées (HIA) Percy bénéficie, depuis fin juin 2017, d'une nouvelle infrastructure destinée à prendre en charge des patients grands brûlés et à leur apporter la meilleure qualité de soins. Il s'agit d'une structure moderne possédant une capacité de 22 lits, dont 4 de crise, tous équipés pour réaliser des soins de réanimation lourde. L'existence d'un tel service hautement spécialisé dans un hôpital militaire est prioritairement liée au besoin opérationnel des armées, ce type de blessures concernant fréquemment les militaires engagés en opérations, ainsi que ceux de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Elle répond également aux besoins du territoire de santé. La présence du CTB au sein de l'îlot Percy, à proximité du centre de transfusion sanguine des armées et du service de protection radiologique des armées, assure par ailleurs la cohérence d'un pôle, unique en France, spécialisé dans la prise en charge des patients irradiés ou radio-contaminés. La qualité de l'expertise et des soins délivrés par ce pôle médical est reconnue au niveau national et international. La recherche de multidisciplinarité des prises en charge médicales et la prise en compte des interactions permanentes entre les différentes équipes de soins ont conduit le service de santé des armées (SSA) à refaçonner l'ensemble des besoins en soins critiques de l'HIA

Percy. Afin de favoriser cette intégration inter-services, il a été décidé d'allouer 10 lits au sein du CTB au service de réanimation, dont la rénovation de l'infrastructure plus ancienne était programmée en 2021. Il est utile de rappeler, à cet égard, que le fonctionnement optimal d'un service de réanimation est fondamental pour la prise en charge des blessés traumatisés graves, qui demeure la vocation première d'un hôpital militaire possédant un trauma center de niveau 1. Tout en faisant bénéficier immédiatement le service de réanimation de conditions de prise en charge des patients améliorées, cette réorganisation permet de mieux répondre au besoin de proximité entre les services cliniques et d'assurer un meilleur emploi de la ressource paramédicale spécialisée. Ce redéploiement interne des soins critiques offre en outre l'opportunité de créer une unité de soins continus (USC) en lieu et place du service de réanimation transféré. Cette USC améliorera la qualité des soins et la sécurité des patients lourds de chirurgie dont l'état ne requière cependant pas une hospitalisation en service de réanimation. Enfin, cette réorganisation interne de l'ensemble des soins critiques de l'HIA Percy permettra de rapprocher les équipes médicales et paramédicales appelées à servir ensemble sur les théâtres d'opérations et de maintenir leurs compétences uniques. Elle garantira en outre, dans la durée, le haut niveau de prise en charge des patients grands brûlés et, plus généralement, l'excellence des soins prodigués par le SSA aux militaires blessés de guerre.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Marilossian](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8799

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Armées \(Mme la SE auprès de la ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mai 2018](#), page 4386

Réponse publiée au JO le : [7 août 2018](#), page 7150